

**ILE D'ARZ
PLAN LOCAL D'URBANISME**

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

OBJET	DESIGNATION	REFERENCE LEGISLATIVE ET REGLEMENTAIRE	SERVICE PUBLIC CONCERNE	REFERENCE AU PLAN
Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits.	<ul style="list-style-type: none"> - Eglise - Prieuré (façade et toiture) 	<p>Loi du 31/12/1913 modifiée</p> <p>Décret d'application du 18 mars 1924</p> <p>Décret des 10 septembre 1970, 19 octobre 1971, et 15 novembre 1984</p>	<p>Service départemental de l'architecture</p> <p>31, rue thiers</p> <p>56000 VANNES</p>	AC 1
Servitude de protection des sites et monuments naturels classés et inscrits	Site inscrit du Golfe du Morbihan (15 avril 1965)	<p>Loi du 2 mai 1930 modifiée par la loi du 28 décembre 1967</p> <p>Décrets :</p> <p>n° 69 607 du 13 juin 1969</p> <p>n° 70 288 du 31 octobre 1070</p> <p>n° 81 534 du 12 mai 1981</p> <p>n° 88 1124 du 15 décembre 1988</p>	<p>Service départemental de l'architecture</p> <p>31, rue Thiers</p> <p>56000 VANNES</p>	AC2
Servitude relative au passage des piétons sur le littoral	Tracé approuvé par arrêté préfectoral du 28 novembre	<p>Loi 76 1285 du 31 décembre 1976 complétée par la loi 86-2 du 03 janvier 1986 (loi littoral)</p> <p>Décret n° 77 753 du 07 juillet 1977</p> <p>Arrêtés approuvant le tracé de la dite servitude : 28 novembre 1986 et 24 décembre 1992</p>	<p>DDE SPAT</p> <p>8 rue du commerce</p> <p>56 000 VANNES</p>	EL9
Servitude de protection des établissements de conchyliculture, d'aquaculture et des gisements coquilliers	Totalité du territoire.	<p>Décret du 30 octobre 1935, article 2</p> <p>Décret interministériel du 23 janvier 1945 (littoral du Golfe du Morbihan).</p>	<p>DDASS</p> <p>Bld de la Résistance</p> <p>56 019 Vannes</p>	AS2

OBJET	DESIGNATION	REFERENCE LEGISLATIVE ET REGLEMENTAIRE	SERVICE PUBLIC CONCERNE	REFERENCE AU PLAN
Servitudes relatives à L'établissement des canalisations électriques.	Réseau de distribution électrique haute tension (HTA) et basse tension (BT)	Loi Du 15/06/1906 Modifiée Loi du 8 avril 1946 Ordonnance du 23 octobre 1958 Décret du 6 octobre 1967 Décret du 11 juin 1970 modifié	HT : EDF groupe exploitation transports Cornouailles ZA la Salleverte 29556 QUIMPER Cedex 01 MT : EDF Le Bondon 56000 VANNES	I 4
Servitude relatives aux transmission radio- électriques – Protection contre les obstacles	Zone spéciale de dégagement de la liaison hertzienne Vannes-Ile d'Arz	Décret du 29 janvier 2001 Code des postes et télécommunication : article L 54- à 56 et articles R 21 à 26.	France Télécom Bd de Créach-Guenn 29109 QUIMPER CEDEX	PT 2